



PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Calixa-Lavallée

Règlement n° 289-2
Règlement modifiant le règlement n° 289 concernant
le règlement général de la bibliothèque

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2022, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement ci-haut mentionné.

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur dans les délais prévus par la Loi.

*Directrice générale et greffière-trésorière
Anne Beauchemin*

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Anne Beauchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 7 décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7 décembre 2022.

Signé par :

Anne Beauchemin, directrice générale et greffière-trésorière